

Opération Enfant Soleil

États financiers au 31 août 2023

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 5
États financiers	
Résultats	6
Évolution des soldes de fonds	7
Flux de trésorerie	8
Situation financière	9
Notes complémentaires	10 - 17
Annexes	18 - 19



Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs de
Opération Enfant Soleil

Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.
Bureau 200
140, Grande Allée Est
Québec (Québec)
G1R 5P7

T 418 647-3151

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme Opération Enfant Soleil (ci-après l'« organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 août 2023 et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables, et les annexes.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » du présent rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 août 2023 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas de nombreux organismes sans but lucratif, l'organisme tire des apports de produits d'activités et de collectes de fonds dont il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre vérification de ces apports s'est limitée aux montants inscrits dans les comptes de l'organisme, et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des apports de produits d'activités et de collectes de fonds, de l'excédent net et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés les 31 août 2023 et 2022, de l'actif à court terme aux 31 août 2023 et 2022 et des soldes de fonds aux 1er septembre 2022 et 2021 et aux 31 août 2023 et 2022. Nous avons exprimé, par conséquent, une opinion avec réserve sur les états financiers pour l'exercice terminé le 31 août 2022, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser ses activités, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles puissent, individuellement ou collectivement, influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*¹

Québec

Le 15 décembre 2023

¹ CPA auditrice, permis de comptabilité publique n° A119912

Opération Enfant Soleil

Résultats

pour l'exercice terminé le 31 août 2023

	<u>2023</u>	<u>2022</u>	<u>2023</u>	<u>2022</u>	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	<u>Fonds d'administration générale</u>		<u>Fonds Sport et santé durable</u>		<u>Total</u>	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Produits						
Dons de particuliers et de partenaires	13 106 197	12 038 533	233 262	308 874	13 339 459	12 347 407
Contributions du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) pour le rapatriement de nouveau-nés	224 929	224 900			224 929	224 900
Contributions du MSSS aux fonds investis en immobilisations corporelles et en actifs incorporels	231 150	257 480			231 150	257 480
Intérêts sur les dépôts à terme	1 700 021	381 556			1 700 021	381 556
Activités et collectes de fonds	9 667 086	8 939 213			9 667 086	8 939 213
Subventions d'urgence du Canada remboursées		(41 128)				(41 128)
	24 929 383	21 800 554	233 262	308 874	25 162 645	22 109 428
Distributions et variation nette de la juste valeur des fonds communs	222 582	(272 482)			222 582	(272 482)
	25 151 965	21 528 072	233 262	308 874	25 385 227	21 836 946
Frais de collectes de fonds et d'appui au secteur pédiatrique						
Frais de développement et de partenariats (annexe A)	3 512 615	3 704 607			3 512 615	3 704 607
Frais de production, de sensibilisation et de soutien au secteur pédiatrique (annexe B)	1 682 971	1 741 467			1 682 971	1 741 467
	5 195 586	5 446 074			5 195 586	5 446 074
Excédent avant frais généraux et attributions	19 956 379	16 081 998	233 262	308 874	20 189 641	16 390 872
Frais généraux						
Frais d'administration et de gestion (annexe C)	1 585 500	1 452 133	77 116	102 114	1 662 616	1 554 247
Frais de communication (annexe D)	457 942	263 707			457 942	263 707
Excédent avant attributions	17 912 937	14 366 158	156 146	206 760	18 069 083	14 572 918
Attributions et octrois	16 872 670	14 252 227	211 136	106 877	17 083 806	14 359 104
Excédent (insuffisance) net	1 040 267	113 931	(54 990)	99 883	985 277	213 814

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Opération Enfant Soleil

Évolution des soldes de fonds

pour l'exercice terminé le 31 août 2023

							2023	2022
	Fonds d'administration générale							
	Investis en immobilisations corporelles et en actifs incorporels	Non affectés	Affectés au fonds de proximité	Affectés aux établissements de santé régionaux	Fonds capitalisés – dons planifiés	Fonds Sport et santé durable	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Soldes de fonds au début	312 085	601 837	96 615	2 725 915	2 328 442	210 560	6 275 454	6 061 640
Excédent (insuffisance) net	(23 492)	2 717 702		(2 137 208)	473 160	(44 885)	985 277	213 814
Affectations internes – immobilisations corporelles et actifs incorporels	232 103	(232 103)						
Affectations internes – établissements de santé régionaux (note 12)		(2 485 595)	(96 615)	2 582 210				
Soldes de fonds à la fin	<u>520 696</u>	<u>601 841</u>		<u>3 170 917</u>	<u>2 801 602</u>	<u>165 675</u>	<u>7 260 731</u>	<u>6 275 454</u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Opération Enfant Soleil

Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 août 2023

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent net	985 277	213 814
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	23 492	41 457
Amortissement des actifs incorporels		5 072
Distributions et variation nette de la juste valeur des fonds communs	(222 582)	272 482
Variation nette d'éléments du fonds de roulement (note 4)	<u>1 207 823</u>	<u>(1 138 235)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>1 994 010</u>	<u>(605 410)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Variation nette du dépôt à terme	(88 027)	
Dépôt de garantie		127 203
Variation nette du placement		(114)
Cession de placements	32 700	
Fonds communs de placement	(44 873)	(166 553)
Immobilisations corporelles	(23 517)	(21 541)
Actifs incorporels	<u>(208 586)</u>	<u>(123 126)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(332 303)</u>	<u>(184 131)</u>
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	1 661 707	(789 541)
Encaisse au début	<u>13 239 674</u>	<u>14 029 215</u>
Encaisse à la fin	<u><u>14 901 381</u></u>	<u><u>13 239 674</u></u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Opération Enfant Soleil

Situation financière

au 31 août 2023

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	14 901 381	13 239 674
Dépôt à terme, 4,25 %, échéant en décembre 2023	88 027	
Débiteurs (note 5)	3 688 928	2 644 491
Attributions du MSSS aux fonds investis en immobilisations corporelles et en actifs incorporels à recevoir	982 401	913 551
Stocks	26 598	24 488
Frais payés d'avance	14 284	22 637
Dépôt de garantie	500 000	500 000
	<u>20 201 619</u>	<u>17 344 841</u>
Long terme		
Placements (note 6)	2 243 052	2 008 297
Immobilisations corporelles (note 7)	68 042	68 017
Actifs incorporels (note 8)	452 654	244 068
	<u>22 965 367</u>	<u>19 665 223</u>
PASSIF		
Court terme		
Créditeurs (note 10)	683 005	1 031 781
Attributions à payer	13 775 712	11 180 752
Attributions du MSSS à verser aux fonds investis en immobilisations corporelles et en actifs incorporels	982 401	913 551
Apports reportés (note 11)	263 518	263 685
	<u>15 704 636</u>	<u>13 389 769</u>
SOLDES DE FONDS		
Non grevés d'affectation	601 841	601 837
Grevés d'affectations d'origine interne (note 12)		
Investis en immobilisations corporelles et en actifs incorporels	520 696	312 085
Affectés au fonds de proximité		96 615
Affectés aux établissements de santé régionaux	3 170 917	2 725 915
Fonds capitalisés – dons planifiés	2 801 602	2 328 442
Fonds Sport et santé durable	165 675	210 560
	<u>7 260 731</u>	<u>6 275 454</u>
	<u>22 965 367</u>	<u>19 665 223</u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

Administrateur

Administrateur

Opération Enfant Soleil

Notes complémentaires

au 31 août 2023

1 - STATUTS ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

L'organisme, constitué en vertu de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (Québec), a pour objectif de recueillir des dons ou des commandites pour améliorer la qualité des soins offerts aux enfants. Il est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et il est conséquemment exempt d'impôt.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers de l'organisme sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers, les notes y afférentes et les annexes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Comptabilité par fonds

Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans le fonds d'administration générale.

Fonds Sport et santé durable

Mission

Le fonds Sport et santé durable de l'organisme vise à promouvoir et à soutenir de saines habitudes de vie chez les enfants par le sport, l'activité physique et une saine alimentation ainsi qu'à cultiver le mieux-être émotionnel et mental.

Élargissement de la portée du fonds

Prônant davantage la prévention que la guérison, le fonds souhaite innover en adoptant la nouvelle tendance, prônée par l'Organisation mondiale de la santé, soit la santé durable. Grâce à cet ajout, nous aurons un meilleur pouvoir d'action afin de sensibiliser et d'éduquer les jeunes à différents niveaux tels que :

- L'adoption de saines habitudes de vie;
- L'établissement d'une alimentation adaptée;
- Le développement d'une santé émotionnelle saine.

Opération Enfant Soleil

Notes complémentaires

au 31 août 2023

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Constatation des produits

Apports

L'organisme applique la méthode de la comptabilité par fonds affectés pour comptabiliser les apports.

Les apports affectés aux activités de fonctionnement sont comptabilisés au fonds d'administration générale dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Tous les autres apports affectés sont comptabilisés au fonds affecté approprié.

Les apports non affectés sont comptabilisés au fonds d'administration générale au cours de l'exercice où ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Promesses de dons

L'organisme constate les promesses de dons des organisations à titre de produits de dons, lorsque le montant à recevoir fait l'objet d'une confirmation du donateur et que l'encaissement du montant est raisonnablement assuré.

Contributions du MSSS pour le rapatriement de nouveau-nés et contributions aux fonds investis en immobilisations corporelles et en actifs incorporels

L'organisme comptabilise à titre de produits l'engagement du MSSS à contribuer aux projets qu'il réalise, et ce, à hauteur de 224 929 \$ (224 900 \$ en 2022) pour des projets en matière d'équipement dans le cadre du maintien et du rapatriement de nouveau-nés en région, et de 231 150 \$ (257 480 \$ en 2022) pour des projets en matière d'immobilisations à des fins pédiatriques. L'organisme s'engage à convenir avec le MSSS des projets qui pourront être soutenus.

Les contributions découlant de cette entente sont versées par le MSSS directement aux établissements. Il appartient alors à ces derniers de faire toutes les démarches et de satisfaire à toutes les conditions nécessaires au versement de ces contributions.

Apports reçus sous forme de services et de biens

Des bénévoles consacrent chaque année de nombreuses heures à aider l'organisme à assurer la prestation de ses activités. De plus, l'organisme reçoit des dons sous forme de services et de biens. Ces apports ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

Produits tirés des activités et des projets

Les produits tirés d'activités et de projets sont constatés au moment où l'activité ou le projet a lieu, à la condition que leur recouvrement soit raisonnablement assuré.

Produits nets de placements

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction et les produits qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Opération Enfant Soleil

Notes complémentaires

au 31 août 2023

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les produits nets de placements incluent les produits d'intérêts, les produits provenant de la participation au revenu net des fonds communs de placement ainsi que les variations de la juste valeur.

Les produits d'intérêts sont constatés en fonction du temps écoulé. Les produits provenant de la participation au revenu net des fonds communs de placement sont constatés au moment de leur distribution. Les variations de la juste valeur sont constatées au moment où elles se produisent.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers), à l'exception des placements en fonds communs de placement qui sont évalués à la juste valeur.

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement ou selon la méthode du coût, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'organisme détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement ou selon la méthode du coût est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Évaluation des stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti.

Immobilisations corporelles et actifs incorporels

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels acquis sont comptabilisés au coût. Lorsque l'organisme reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport plus tous les frais directement rattachés à l'acquisition des immobilisations corporelles, ou à une valeur symbolique si la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

Opération Enfant Soleil

Notes complémentaires

au 31 août 2023

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Amortissements

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels sont amortis en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes qui suivent :

	<u>Périodes</u>
Équipement, mobilier et agencements	5 ans
Matériel informatique, logiciels et site Web	3 ans
Améliorations locatives	10 ans

Réduction de valeur

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle ou un actif incorporel a subi une dépréciation, une réduction de valeur est comptabilisée pour ramener la valeur comptable nette de l'actif à sa juste valeur ou à son coût de remplacement, selon le cas. La réduction de valeur est alors comptabilisée à l'état des résultats et ne peut pas faire l'objet de reprises.

Charges imputées au fonds Sport et santé durable

Les charges imputées au fonds Sport et santé durable correspondent à 28,73 % (33,06 % au 31 août 2022) du total des sommes amassées.

Attributions – centres hospitaliers

L'excédent attribué aux centres hospitaliers en fonction de la convention (note 3) est comptabilisé à titre d'attributions à l'état des résultats dans l'année où les sommes sont amassées.

Ventilation des charges

L'organisme ventile une partie des charges de fonctionnement général selon des clés de répartition qu'il a jugées adaptées à chaque type de charge et qu'il utilise avec constance année après année. Les charges liées aux programmes « Frais de production et de sensibilisation du public » et « Soutien des centres hospitaliers et des organismes » sont ventilées au prorata du niveau d'activité des programmes. Les charges qui sont ventilées comprennent les salaires et charges sociales, les charges en lien avec le téléthon, les frais de communication et les frais d'administration.

3 - PARTAGE DE L'EXCÉDENT AVANT ATTRIBUTIONS

L'excédent avant attributions est partagé en fonction d'une convention intervenue entre le CHU de Québec – Université Laval, l'Hôpital Sainte-Justine, l'Hôpital de Montréal pour enfants et le Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke.

Selon la convention, une somme correspondant à 87 % de l'excédent avant attributions de la contribution du MSSS ainsi que de toutes formes de dons liés, déduction faite des dons planifiés devant être capitalisés selon les politiques de l'organisation, des sommes récoltées et destinées au fonds Sport et santé durable, de la contribution du MSSS et des intérêts reçus des comptes en fiducie de chacune des fondations qui leur sont remis directement, sera attribuée aux fondations des centres hospitaliers selon les proportions suivantes :

Opération Enfant Soleil

Notes complémentaires

au 31 août 2023

3 - PARTAGE DE L'EXCÉDENT AVANT ATTRIBUTIONS (suite)

	%
CHU de Québec – Université Laval	27
Hôpital Sainte-Justine	26,5
Hôpital de Montréal pour enfants	26,5
Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke	7

Une portion des attributions versées sont déposées et administrées dans un compte en fiducie ouvert par les fondations de chacun des centres hospitaliers. Les intérêts générés par ces comptes sont comptabilisés à titre d'intérêts sur les placements. L'excédent de 13 % sera attribué à des établissements de santé régionaux (hôpitaux, centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux et tout autre organisme reconnu par le MSSS, à l'exception des quatre grands centres mentionnés au paragraphe précédent).

L'excédent avant attributions qui n'est pas partagé sera attribué selon les décisions du conseil d'administration.

4 - INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

La variation nette d'éléments du fonds de roulement se détaille comme suit :

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Débiteurs	(1 044 437)	(372 733)
Attributions du MSSS aux fonds investis en immobilisations corporelles et en actifs incorporels à recevoir	(68 850)	(42 520)
Stocks	(2 110)	2 391
Frais payés d'avance	8 353	3 811
Dépôt de garantie		19 500
Créditeurs	(348 776)	371 169
Attributions à payer	2 594 960	(1 227 552)
Attributions du MSSS à verser aux fonds investis en immobilisations corporelles et en actifs incorporels	68 850	42 520
Apports reportés	(167)	65 179
	<u>1 207 823</u>	<u>(1 138 235)</u>

5 - DÉBITEURS

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Promesses de dons à recevoir	3 443 719	2 328 755
Taxes à la consommation à recevoir	123 091	243 884
Intérêts courus à recevoir	122 118	71 852
	<u>3 688 928</u>	<u>2 644 491</u>

Opération Enfant Soleil

Notes complémentaires

au 31 août 2023

6 - PLACEMENTS

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Placement, 1,45 % au 31 août 2022		32 700
Fonds communs de placement, à la juste valeur	2 243 052	1 975 597
	<u>2 243 052</u>	<u>2 008 297</u>

7 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Coût	Amortis- sement cumulé	
\$	\$	\$
Équipement	89 978	89 978
Mobilier et agencements	28 338	28 338
Matériel informatique	203 278	175 381
Améliorations locatives	103 515	63 370
	425 109	357 067
	68 042	18 308
		49 709
		68 017

8 - ACTIFS INCORPORELS

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Coût	Amortis- sement cumulé	
\$	\$	\$
Logiciels et site Web	983 521	530 867
	452 654	244 068

9 - EMPRUNT BANCAIRE

L'emprunt bancaire, d'un montant autorisé de 150 000 \$, porte intérêt au taux préférentiel plus 1 % (8,2 %; 5,7 % au 31 août 2022) et est renégociable le 28 février 2024. Au 31 août 2023, cet emprunt est inutilisé.

10 - CRÉDITEURS

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	123 023	575 720
Salaires et retenues à la source à payer	559 982	456 061
	683 005	1 031 781

Les sommes à remettre à l'État totalisent 97 184 \$ au 31 août 2023 (79 773 \$ au 31 août 2022).

Opération Enfant Soleil

Notes complémentaires

au 31 août 2023

11 - APPORTS REPORTÉS

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Solde au début	263 685	198 506
Montant constaté aux résultats	(263 685)	(198 506)
Montant encaissé pour le prochain exercice	<u>263 518</u>	<u>263 685</u>
Solde à la fin	<u>263 518</u>	<u>263 685</u>

Les apports reportés au 31 août 2023 sont majoritairement des apports de partenaires qui seront reportés à l'exercice 2024.

12 - AFFECTATIONS D'ORIGINE INTERNE

Selon la convention sur le partage de l'excédent (note 3), l'organisme alloue 13 % de l'excédent avant attributions à des hôpitaux régionaux selon certaines conditions, et l'excédent non partagé, selon les décisions du conseil d'administration. L'excédent alloué pour lequel l'organisme n'a pas reçu de demandes de paiement est comptabilisé à titre d'affectations internes, de même que l'excédent non partagé qui sera attribué selon les décisions du conseil d'administration.

13 - DÉPENSES MINIMALES DE BIENFAISANCE

Pour conserver son statut d'organisme de bienfaisance, l'organisme doit répondre à des exigences concernant ses dépenses annuelles, soit les dépenses minimales de bienfaisance, en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Les dépenses minimales de bienfaisance sont un montant minimum calculé qu'un organisme de bienfaisance enregistré doit dépenser chaque année à même ses propres programmes de bienfaisance ou en faisant des dons à des donataires reconnus. Le défaut de se conformer aux exigences peut mener à la révocation de l'enregistrement de l'organisme. Au 31 août 2023, l'organisme se conforme aux exigences de l'Agence du revenu du Canada.

14 - ENGAGEMENTS

L'organisme s'est engagé, d'après des contrats échéant jusqu'en 2028, à verser 1 746 945 \$, exclusion faite des clauses d'indexation d'impôts fonciers et autres, pour la location de locaux et pour l'utilisation de services. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 677 639 \$ en 2024, à 657 135 \$ en 2025, à 227 185 \$ en 2026, à 180 983 \$ en 2027 et à 4 003 \$ en 2028.

De plus, l'organisme fournit des lettres de garantie à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec pour l'obtention de licences dans le cadre de tirages d'une valeur de 500 000 \$ échéant en août 2024 (500 000 \$ en 2022), de 96 000 \$ échéant en août 2024 (78 000 \$ en 2022), de 21 000 \$ échéant en août 2024 (23 000 \$ en 2022), de 113 000 \$ échéant en août 2024 (0 \$ en 2022), de 25 000 \$ échéant en août 2024 (0 \$ en 2022), de 104 000 \$ échéant en septembre 2024 (0 \$ en 2022), de 16 000 \$ échéant en septembre 2024 (0 \$ en 2022), de 115 000 \$ échéant en septembre 2025 (0 \$ en 2022) et de 17 600 \$ échéant en septembre 2025 (0 \$ en 2022).

Opération Enfant Soleil

Notes complémentaires

au 31 août 2023

15 - RISQUES FINANCIERS

Les principaux risques financiers auxquels l'organisme est exposé sont détaillés ci-après.

Risque de crédit

L'organisme est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. L'organisme a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les débiteurs et les attributions à recevoir, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'organisme. Certains placements en fonds communs de placement exposent indirectement l'organisme au risque de crédit.

Risque de taux d'intérêt et de marché

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt relativement aux actifs et aux passifs financiers portant intérêt à taux fixe et variable.

Le dépôt à terme porte intérêt à taux fixe et expose donc l'organisme au risque de variations de la juste valeur découlant des fluctuations des taux d'intérêt.

Les fonds communs de placement exposent indirectement l'organisme au risque de variations de la juste valeur découlant des fluctuations des marchés boursiers et financiers.

L'emprunt bancaire porte intérêt à taux variable et expose donc l'organisme à un risque de flux de trésorerie découlant des variations des taux d'intérêt.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'organisme est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

16 - BIENS ET SERVICES GRATUITS

Biens et services

À la suite de ses efforts de sollicitation, l'organisme reçoit une quantité importante de biens et de services gratuitement. Pour la durée de l'exercice, il estime avoir reçu une valeur de 3 591 760 \$ (3 396 471 \$ en 2022) en biens et en services provenant de différents partenaires et fournisseurs.

Bénévolat

Dans le cadre de son fonctionnement courant, l'organisme a recours aux services de nombreux bénévoles. Pour l'exercice, ces services totalisent 3 470 heures (3 743 heures en 2022).

Ces sommes, ainsi que celles relatives aux biens et aux services, ne sont pas comptabilisées aux états financiers.

Opération Enfant Soleil

Annexes

pour l'exercice terminé le 31 août 2023

	ANNEXE A	
	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
FRAIS DE DÉVELOPPEMENT ET DE PARTENARIATS		
Salaires et charges sociales	2 001 353	1 640 071
Dépenses d'activités	862 579	1 393 871
Dépenses directes – partenariats et maison	209 462	156 566
Frais de déplacement	40 626	22 060
Temps d'antenne	196 872	254 900
Services professionnels	201 723	237 139
	<u>3 512 615</u>	<u>3 704 607</u>

	ANNEXE B	
	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
FRAIS DE PRODUCTION, DE SENSIBILISATION ET DE SOUTIEN AU SECTEUR PÉDIATRIQUE		
Production	688 858	646 126
Salaires et charges sociales	533 109	574 514
Temps d'antenne	135 598	135 852
Tournée des octrois	22 761	31 233
Honoraires et charges sociales	72 033	64 018
Installations matérielles	15 000	7 506
Publicité et impression du matériel	50 243	35 612
Frais de déplacement	34 253	21 693
Frais divers	60 992	79 216
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels	3 524	12 437
Communications	7 080	43 630
Loyer	25 993	50 051
Poste et messagerie	1 564	3 892
Services professionnels	15 999	7 513
Télécommunications	3 271	6 688
Impressions et fournitures	3 146	6 927
Assurances	8 314	13 430
Location d'équipement	1 233	1 129
	<u>1 682 971</u>	<u>1 741 467</u>

Opération Enfant Soleil

Annexes

pour l'exercice terminé le 31 août 2023

	ANNEXE C	
	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
<i>FRAIS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION</i>		
Salaires et charges sociales	874 688	831 671
Frais de réunion	18 059	15 113
Assurances	47 111	31 444
Compilation des dons	32 595	43 081
Frais de gestion des bénévoles	3 818	2 381
Frais de cartes de crédit	216 844	220 285
Frais de voyage et de séjour	9 932	8 348
Frais divers	204 182	134 338
Impression et fournitures	21 273	18 431
Intérêts et frais bancaires	13 118	10 205
Location d'équipement	6 990	2 636
Loyer	158 003	157 875
Poste et messagerie	15 827	22 898
Télécommunications	20 208	21 449
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels	19 968	34 092
	<u>1 662 616</u>	<u>1 554 247</u>
		ANNEXE D
	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
<i>FRAIS DE COMMUNICATION</i>		
Salaires et charges sociales	385 754	203 556
Frais de déplacement	24 513	
Publicité et impression du matériel	29 403	18 898
Relations publiques et relations de presse	18 272	41 253
	<u>457 942</u>	<u>263 707</u>